



PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Promulgation du règlement numéro 372

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Michel Barrière, directeur général, secrétaire trésorier de la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, que :

*Le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec a adopté le 6 mai 2019 le règlement numéro 372 « **Règlement relatif à la délégation de pouvoir de former un comité de sélection** ».*

Toute personne qui voudrait consulter ledit règlement peut le faire en se rendant au bureau municipal au 150, rue Saint-Joseph à Saint-Michel-du-Squatec du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 et le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00.

DONNÉ À Saint-Michel-du-Squatec

Ce septième jour de mai de l'an deux mille dix-neuf

Michel Barrière, directeur général, secrétaire-trésorier